

Québec, le 8 décembre 2014

6211-08-012

Madame Patsy Thompson
Directrice générale de l'évaluation et de la protection
Environnementale et radiologique
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, 2^e étage
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Objet : Les enjeux de la filière uranifère au Québec

Madame,

À la suite du mandat qui a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, la commission chargée de l'étude de ce dossier désire recevoir des réponses aux questions suivantes afin d'apporter des éléments d'informations complémentaires à la population. Afin d'être plus accessible, la commission souhaite que ces réponses soient rédigées de façon vulgarisée. Elles sont requises pour le 16 décembre 2014, au plus tard.

1. Pourriez-vous fournir à la commission d'enquête un tableau présentant le nombre de cancers recensés chez les travailleurs dans les mines d'uranium au Canada et ce, pour chacune des périodes quinquennales depuis 1940.
2. Pourriez-vous préciser le suivi santé assuré aux travailleurs des mines d'uranium au Canada qui ont quitté leur travail ou pris leur retraite.
3. Vous avez indiqué à la commission d'enquête qu'environ 24 000 mineurs travailleront à un certain moment dans une mine d'uranium d'ici 2030 et qu'au cours de cette période, 141 mineurs pourraient développer un cancer du poumon, principalement à cause du tabac. Enfin, vous avez également précisé qu'un seul mineur pourrait avoir un cancer du poumon en raison de l'exposition aux produits de désintégration du radon (PDR) en milieu de travail (INFO36, p. 15).
 - a. Pourriez-vous présenter la méthodologie qui vous a permis d'estimer à 1 cas de cancer du poumon pour cette période d'environ 15 ans?

- b. Selon l'approche que vous avez utilisée, combien des 141 mineurs qui pourraient développer un cancer du poumon principalement à cause de la cigarette, le développerait s'ils ne travaillaient pas dans une mine d'uranium?
4. Les résultats des doses d'exposition que vous avez présentés (SAN9 et Info 36) dans les mines d'uranium en Saskatchewan de 2001 à 2013 (Cigar Lake, Rabbit Lake, McArthur River, etc.) sont reportés en doses moyennes pour tous les travailleurs des mines et usine de concentration, que ce soit les doses moyennes dues aux PDR (sous les 0,5mSv) ou encore les doses moyennes dues aux poussières radioactives (sous les 0,2 mSv). Si on excluait les travailleurs de bureau et que seuls les travailleurs œuvrant dans les mines elles-mêmes étaient retenus, quelles seraient les doses moyennes d'exposition.
5. Selon les données que vous avez présentées, les niveaux de radionucléides mesurés dans l'air, dans l'eau et dans les tissus de poissons prélevés autour des mines d'uranium du Canada sont bien inférieurs aux niveaux de référence correspondant à 0,1 mSv (INFO35, p. 15). Quelles sont les données sur lesquelles s'est basée le CCSN pour arriver à cette conclusion? Pourriez-vous présenter également la méthodologie utilisée?

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

c.c. M. Robert Power, robert.power@cnscccsn.gc.ca